

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
20/01/2020

Dossier complet le :  
20/01/2020

N° d'enregistrement :  
20200019

#### 1. Intitulé du projet

Modification du traitement d'eaux résiduaires industrielles du site REFRESCO FRANCE à Margès (26)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REFRESCO FRANCE - site de MARGES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Céline MARTEAU, directrice du site

RCS / SIRET | 3 | 2 | 8 | | 0 | 2 | 4 | | 1 | 8 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | | Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24° non concernée 38° non soumis	station d'épuration industrielle non soumise à l'alinéa 24° canalisation de transfert d'eaux résiduaires de 1,8 km et de diam inf ou égal à 250mm soit diam x L = 450 m <sup>2</sup> maximum
26° / IOTA2140	Plan d'épandage actuel conservé déjà soumis à enquête publique en 2009 et 2016
1° ICPE IOTA 2230	Pas de nouvelles rubriques à Autorisation Nouveau rejet soumis à autorisation - supérieur au régime R2 pour l'azote et la DCO

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le site REFRESCO FRANCE à Margès. Ce site industriel est spécialisé dans l'embouteillage de boissons non alcoolisées depuis les années 70-80. Il emploie environ 300 personnes et occupe 13,7 ha.

Aujourd'hui les eaux résiduaires sont traitées partiellement et épandues toute l'année.

Le projet consiste à compléter le traitement par un méthaniseur, un bassin d'aération, un clarificateur et un traitement tertiaire. L'épandage sera privilégié pour arroser les cultures du plan d'épandage. En cas d'impossibilité d'épandage un rejet s'effectuera vers l'Herbasse par une canalisation à créer.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable dans la mesure où l'effluent servira à produire par méthanisation du biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville, permettra d'arroser les cultures du plan d'épandage et permettra d'obtenir une eau traitée compatible avec un rejet en cours d'eau. L'arrosage permet également de restituer aux sols, en partie, l'eau prélevée pour la fabrication des boissons et d'éviter des prélèvements supplémentaires par les agriculteurs concernés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur 1 an et 8 mois.

Les travaux consisteront à créer une nouvelle filière de traitement des effluents industriels.

Les nouveaux équipements seront construits à proximité des équipements existants sur le site de l'usine.

Durant les travaux le fonctionnement actuel sera utilisé.

Une fois les nouveaux équipements opérationnels le basculement sera réalisé.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les équipements de traitement d'eaux projetés s'implantent sur environ 3500 m<sup>2</sup> à l'intérieur du site REFRESCO FRANCE.

Ils permettront d'obtenir un effluent résiduaire avec les caractéristiques maximales suivantes :

- DBO5 = 25 mg/l
- DCO = 90 mg/l
- MES = 35 mg/l
- NGL = 10 mg/l
- Ptot = 2 mg/l
- Débit = 1520 m<sup>3</sup>/j

Les équipements sont considérés comme à la pointe des technologies de traitement d'eau et particulièrement compacts.

Le biogaz produit sera égal à 752 Nm<sup>3</sup>/jour soit 32 Nm<sup>3</sup>/h.

L'arrosage des cultures et couverts végétaux sera privilégié comme actuellement avec un épandage quasi toute l'année.

Néanmoins les eaux traitées pourraient être orientées dans l'Herbasse à n'importe quelle période de l'année.

Le tracé de la nouvelle canalisation de rejet (après étude de plusieurs tracés) passe en majeure partie sur la voirie, chemins et terrains agricoles. L'arrivée dans l'Herbasse sera réalisée avec soin. Le diamètre de la canalisation reste très restreint (<200mm).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	3500 m <sup>2</sup> sur site (hors canalisation aval)
Longueur canalisation aval	1,8 km
Défrichement non permanent à l'arrivée dans l'Herbasse	30 m x 10 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2885, Route des Pangons  
26260 Margès

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05°01'16"E Lat. 45°07'54"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05°01'10"E Lat. 45°07'53"N

Point d'arrivée :

Long. 05°01'14"E Lat. 45°07'49"N

Communes traversées :

Margès

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Site industriel REFRESCO FRANCE dernière autorisation ICPE : novembre 2016

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe sur une ZNIEFF de type II (nommée "collines Drômoises") et le tracé envisagé pour le rejet traverse aussi une ZNIEFF de type I (Nommée "Ripisylve et lit de l'Herbasse").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont sur les communes voisines à plus de 1,5 km

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la canalisation pour le rejet passe par une zone humide (situé au niveau de la ZNIEFF de type I "Ripisylve et lit de l'Herbasse") c'est à dire sur les 90 derniers mètres à l'arrivée dans l'Herbasse.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rejet d'eau dans l'Herbasse est situé à 450 m au Nord du point de captage AEP des Avenières mais n'est pas dans le périmètre rapproché. Le rejet n'aura aucun impact sur le captage AEP, en effet le prélèvement d'eau s'effectue à 126 m de profondeur dans la nappe du Bas Dauphiné-Terres Froides dans les molasses miocènes du Bas Dauphiné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se trouve à environ 9,5 km.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (Directive Habitats) le plus proche est "Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère". La particularité de ce site repose sur le fait qu'il est morcelé en 5 îlots de tailles variables. L'îlot le plus proche se situe à 1,35 km du lieu du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à plus de 10 km.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prélèvera pas d'eau en plus des prélèvements existants du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modification des masses d'eau n'est prévue. Le passage de la canalisation en zone humide sera accompagné des mesures dans la tranchée pour ne pas drainer les terrains environnants (exemple : bouchon d'argiles).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le passage du tracé pour le rejet d'effluents passera par une ZNIEFF de type I (Ripisylve) et une zone humide, les travaux engendrés seront à l'origine de perturbations temporaires de ces zones correspondant à la phase travaux. Le passage d'un naturaliste n'a pas détecté d'espèces protégées. Des mesures de réduction de l'impact seront prises (ex: conservation banque de graines, réduction du défrichage, travaux en zones humides, périodes d'intervention)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La canalisation liée au rejet consommera temporairement de l'espace agricole durant les travaux. Une fois les travaux terminés, l'espace ne sera pas consommé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'écart des risques technologies du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	il n'y a pas de PPRn en place sur la commune de Marges. Le site est toutefois soumis à un risque inondation (crue centennale Mère d'Eau et ruissellement), comme en Octobre 2013 quand la zone de dépôt A a été inondé. Depuis, des modifications ont été réalisées (réhaussement des ponts dans l'emprise du site permettant un meilleur écoulement de la Mère d'Eau, aménagement de grilles de collecte adaptées en entrée du site pour limiter les écoulements de la voirie publique dans le site) et une étude hydraulique réalisée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rotations de véhicules pour l'exploitation des équipements sont négligeables par rapport au trafic existant (rotation ponctuelle pour évacuation des boues).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les équipements du projet seront sources de bruits, toutefois limitées par les choix techniques prévus. Les valeurs admissibles en limite de propriété et au niveau des riverains seront conformes à la réglementation et régulièrement vérifiés (état initial réalisé). Le site est déjà concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le traitement pourra être à l'origine de production d'odeurs, toutefois particulièrement faibles. Le traitement des boues sera intégré dans un local ventilé avec traitement des odeurs ( biofiltre).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations des moteurs et autres équipements électriques sont négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'installations de combustion mais rejet de CO2 dû à l'épuration du biogaz.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents de l'usine seront traités puis : soit épandus sur les terres des agriculteurs partenaires (plan d'épandage existant), soit orientés dans l'Herbasse quand l'épandage n'est pas possible.</p> <p>Eaux pluviales traitées à la parcelle.</p> <p>Eaux domestiques traitées sur installation autonome distincte.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>idem ci-dessus</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets non dangereux : production de boues aérobies et anaérobies évacuées en compostage ou incinération.</p> <p>Déchets dangereux négligeables : déchets de maintenance (chiffons, huils, filtres, etc.) éliminés en filière agréée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site dans un relief fermant le paysage. Mesures pour intégration paysagère envisagées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet sur le site industriel existant. Aucune modification des activités ou de l'usage des sols n'est à prévoir.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Traitement des eaux résiduaires industrielles et rejet au milieu naturel ou épandage : installations de traitement poussé et normes de rejet fixées sans déclassement de l'état du cours d'eau, soutien à l'étiage.  
 Impact sur la ZNIEFF et la zone humide ponctuellement durant les travaux de pose de 90 ml de canalisations : conservation banque de graines, réduction de l'emprise du défrichage, mesures spécifiques liés aux travaux en zones humides, choix des périodes d'intervention.  
 Impact sur l'environnement proche du site industriel : mesures de réduction du bruit (choix des technologies, implantation des équipements) et traitement des odeurs prévus.  
 Procédure et mesures pour des risques accidentels (produits chimiques, risque incendie-explosion) ou risques naturels (inondation) : étude d'impact.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les deux principales incidences du projet, compte tenu de la nature des travaux et de leur localisation sur un site industriel existant, sont la création d'un point de rejet au milieu naturel et de la canalisation correspondante. Une étude d'acceptabilité du rejet au milieu naturel (jointe en annexe) a été présentée à la DDT de la Drôme en novembre 2019, qui a indiqué qu'une étude d'incidence complétée de cette étude d'acceptabilité serait suffisante pour appréhender l'impact du nouveau rejet. Concernant la canalisation de rejet le passage d'un naturaliste sur le tracé envisagé (rapport en annexe) permet de considérer une incidence modérée à faible sur le milieu naturel compte tenu du caractère temporaire des travaux, de la faible surface impactée et des mesures ERC prévues. Ainsi, les éléments à disposition permettent d'appréhender l'impact limité du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes 6-7 : Milieu naturel  
Annexe 8 : Étude d'acceptabilité A190484\_DAE\_METH\_EA\_01\_C  
Annexe 9 : Diagnostic naturaliste

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Margès

le,

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2885

Extensio  
n

Nom de la voie

Route des Pangons

Code postal

2 6 2 6 0

Localité

MARGES

Pays

FRANCE

Tél

475454444

Fax

475454445

Courriel

info-fr@refresco.com

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LE PORT

Prénom

Bruno

Qualité

Coordinateur Sécurité & Environnement france

Tél

475458809

Fax

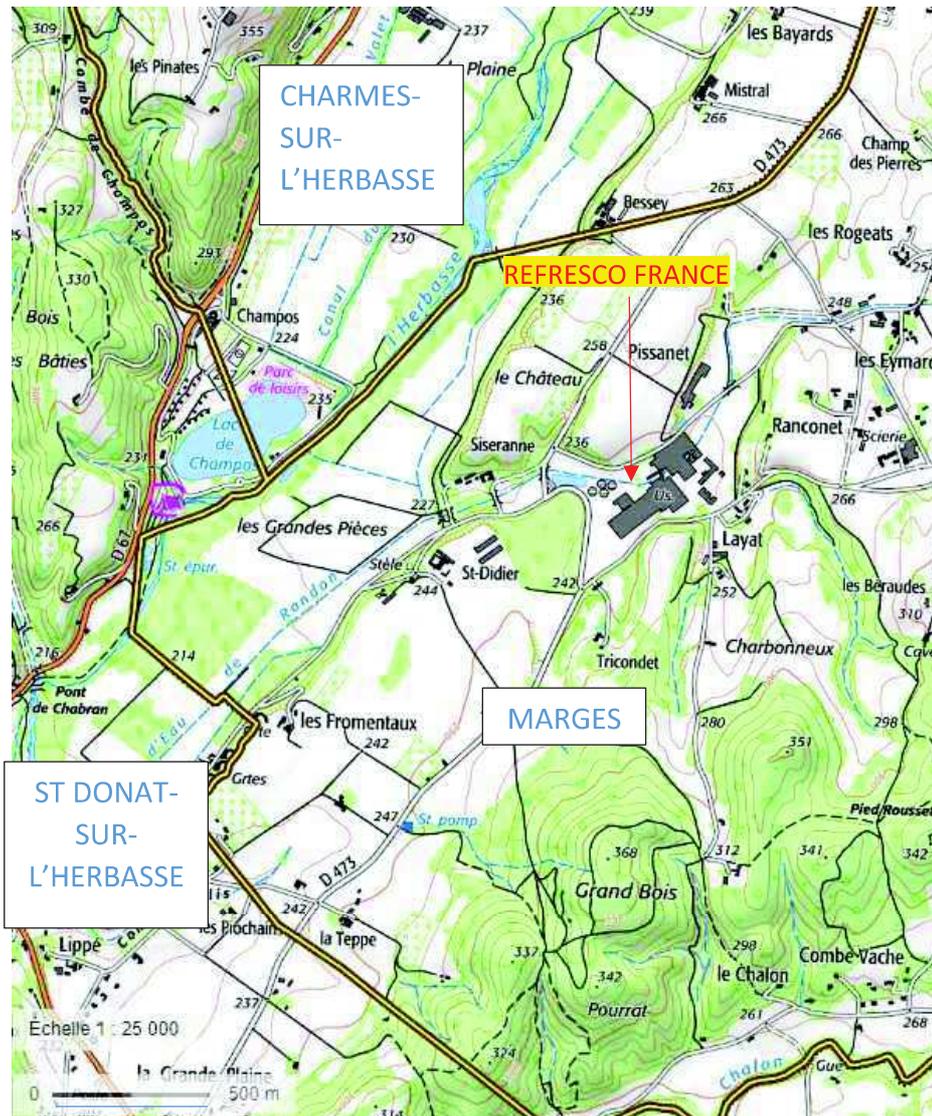
Courriel

bruno.leport@refresco.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**



ANNEXE 2  
PLAN DE SITUATION  
1/25000<sup>e</sup>



## ANNEXE 3

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

Photo 1 :



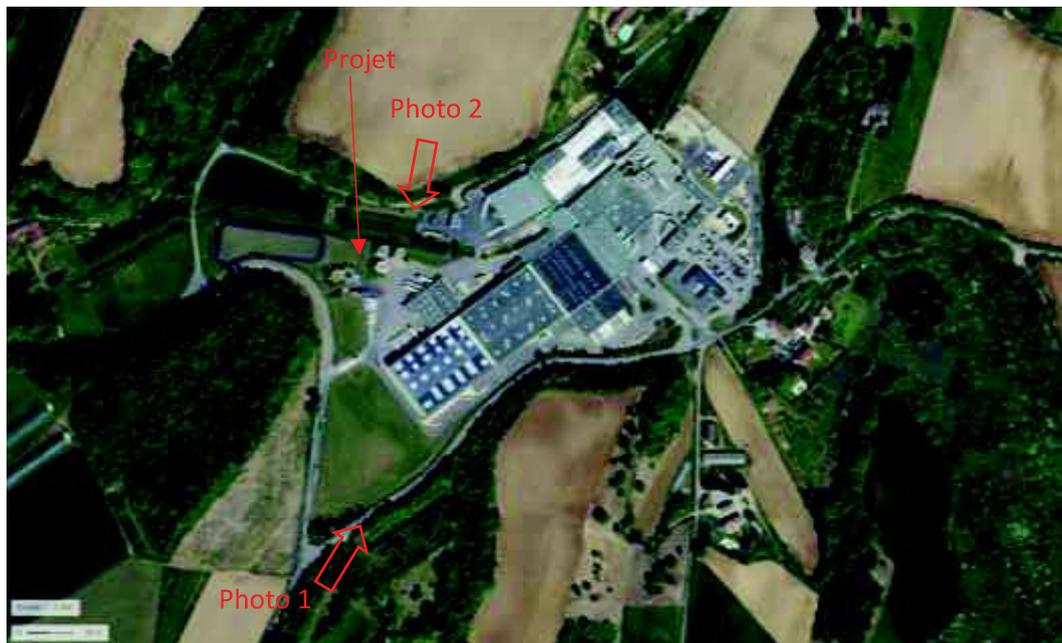
Date de prise de vue : mai 2013 (source Google Map)

Photo 2 :



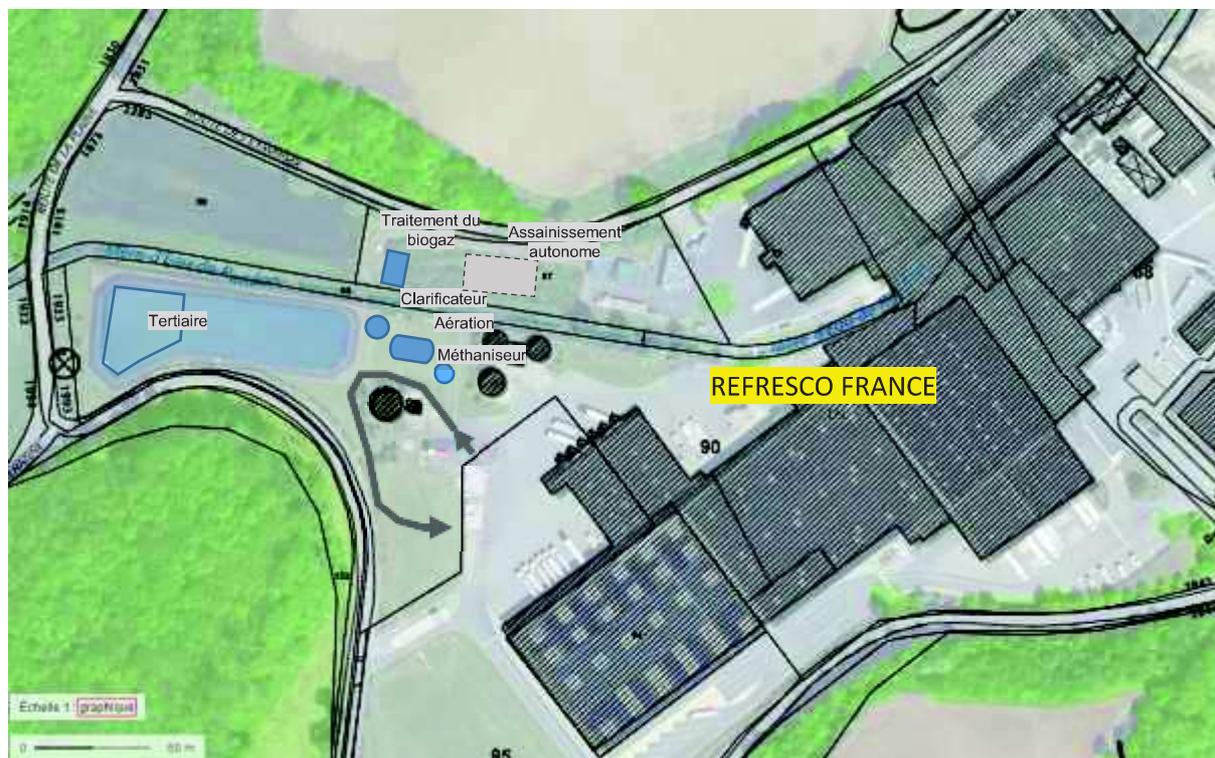
Date de prise de vue : octobre 2019

Localisation des photographies :



## ANNEXE 4

### Plan du projet



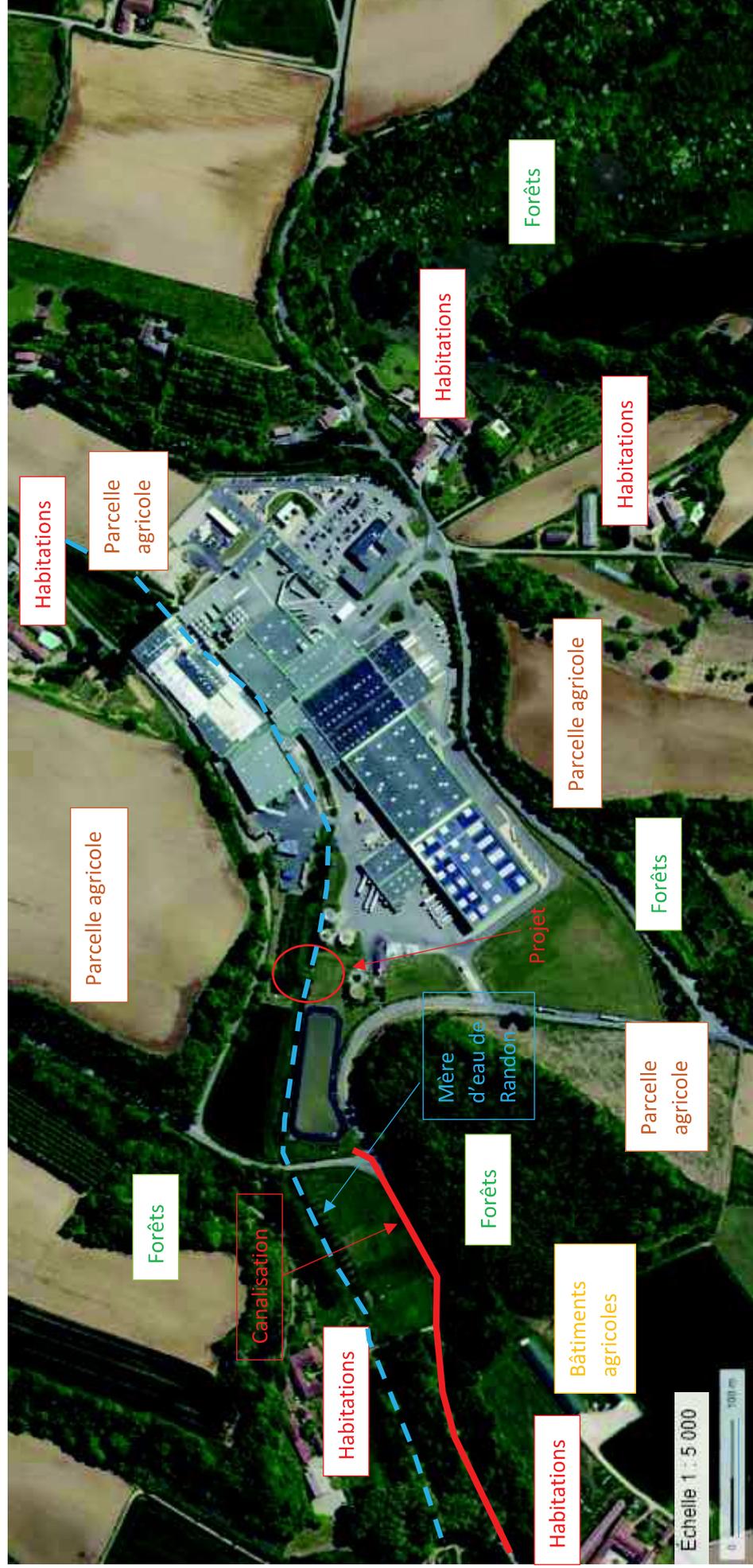
### Plan du tracé



# ANNEXE 5

## Abords du projet

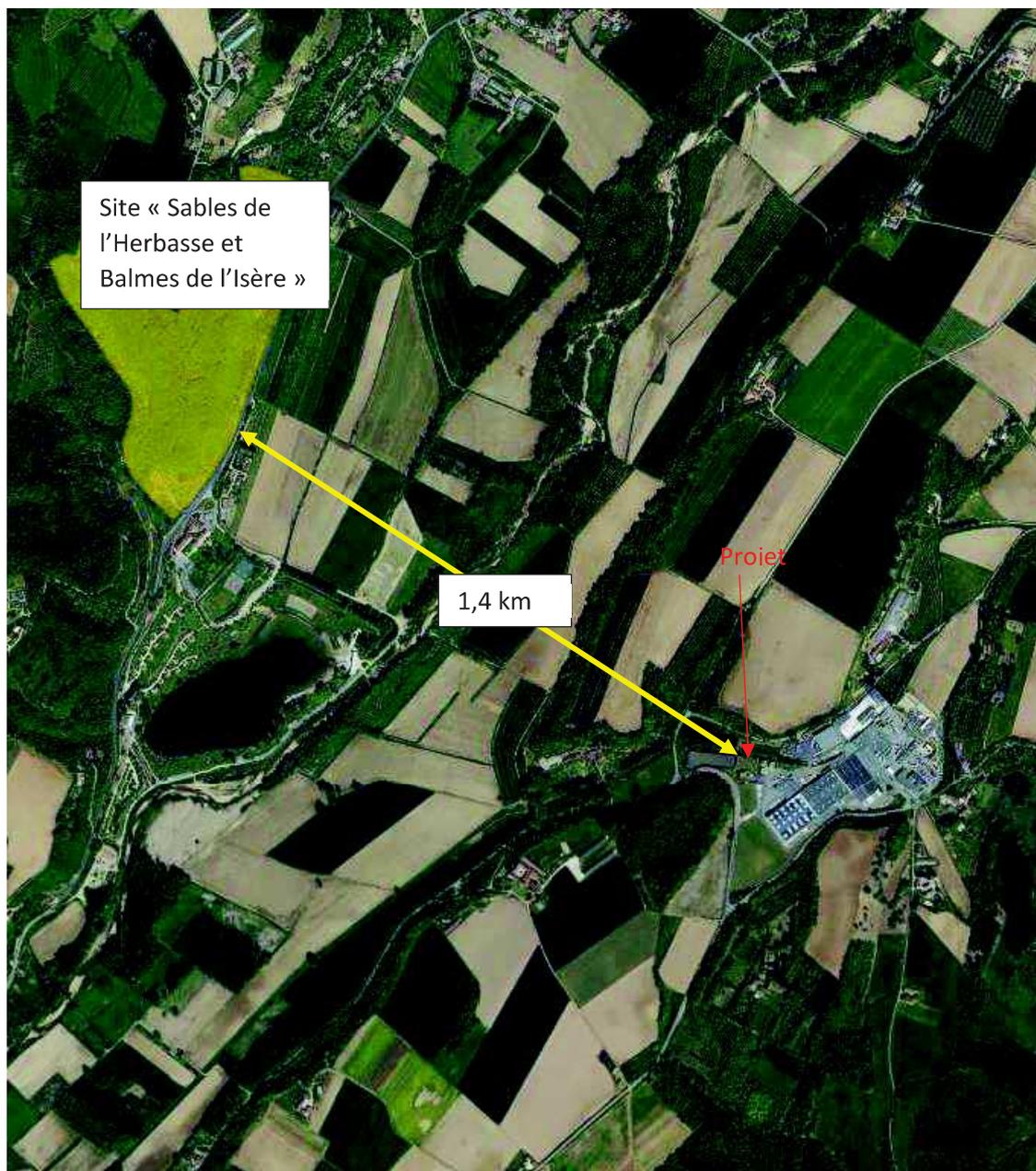
date : novembre 2019



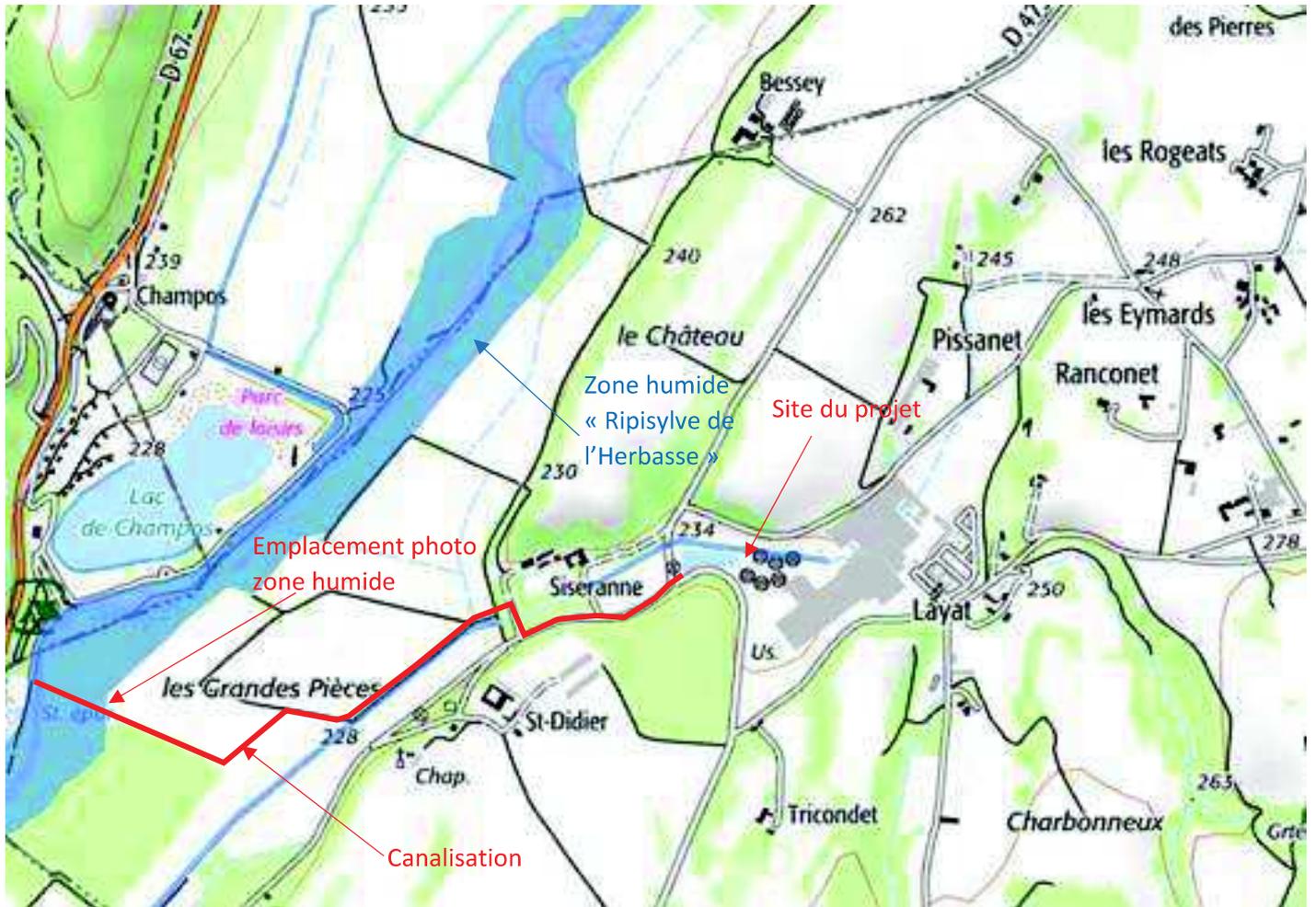
## Annexe Milieu Naturel

1. Localisation du projet par rapport au site Natura 2000
2. Localisation de la zone humide
3. Fiche ZNIEFF de type I
4. Fiche ZNIEFF de type II
5. Fiche Natura 2000 directive habitats

Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 (Directive Habitats) le plus proche.

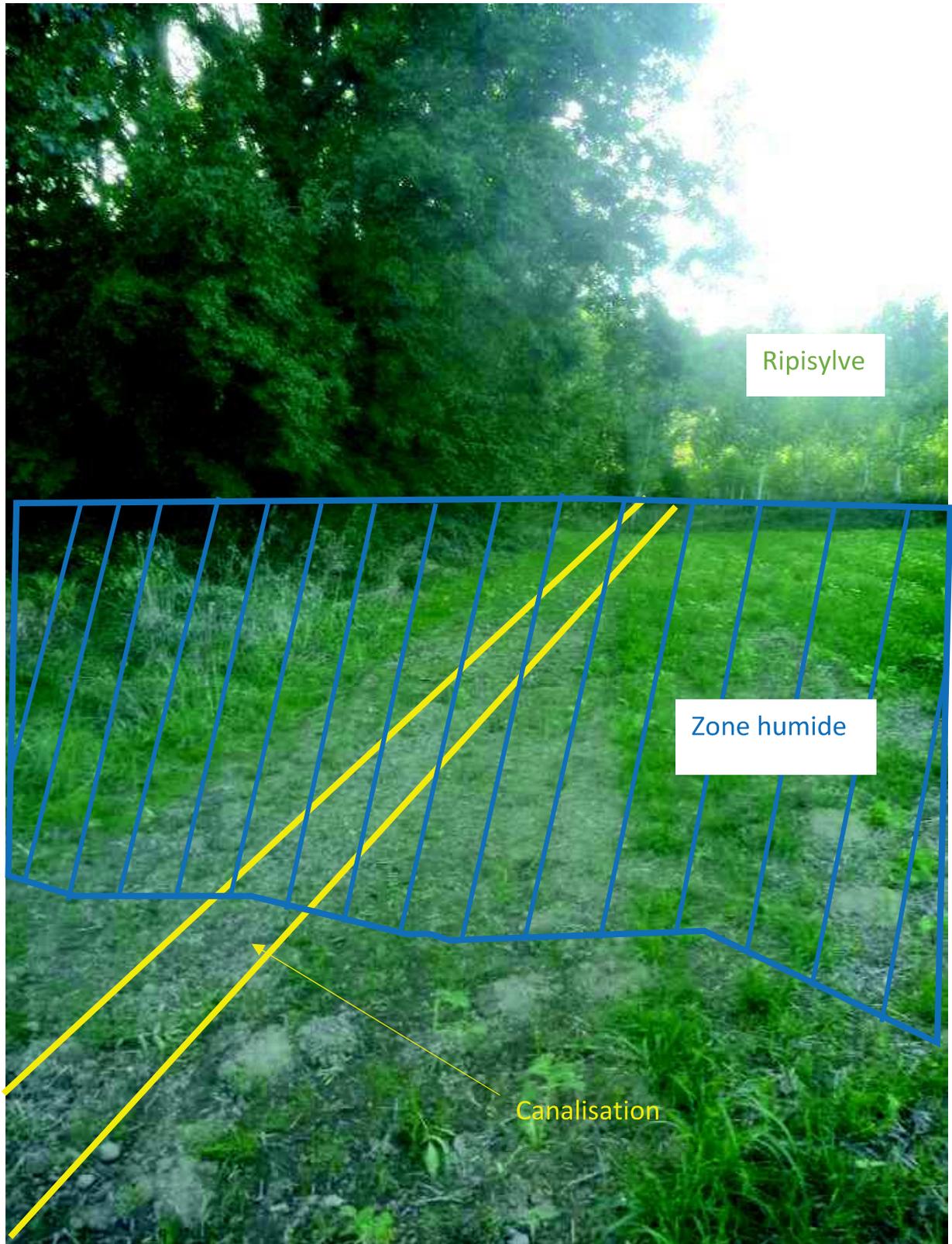


## ZONE HUMIDE



Localisation de la zone humide « Ripisylve de l'Herbasse » vis-à-vis du projet (source : dreal Auvergne Rhône Alpes)

**Photo de la zone humide avec la Ripisylve et le tracé de la canalisation**





znief

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORESTIQUE

Date d'édition : 22/07/2019  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030199>



# Ripsisylve et lit de l'Herbasse (Identifiant national : 820030199)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 26030002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CREN  
(MARCELLIN S.), - 820030199, Ripsisylve et lit de l'Herbasse. - INPN, SPN-  
MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030199.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes

Rédacteur(s) : CREN (MARCELLIN S.)

Centroïde calculé : 809687°-2017650°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 07/06/2019

Date de première diffusion INPN : 19/07/2019

Date de dernière diffusion INPN : 19/07/2019

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	4
7. ESPECES .....	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	13
9. SOURCES .....	13

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Drôme
- Commune : Saint-Donat-sur-l'Herbasse (INSEE : 26301)
- Commune : Margès (INSEE : 26174)
- Commune : Charmes-sur-l'Herbasse (INSEE : 26077)

### 1.2 Superficie

137,55 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 194

Maximale (mètre): 290

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

La partie de l'Herbasse, dont il est question ici, est située entre les deux villages, auxquels la rivière a donné son nom, de Charmes-sur-l'Herbasse et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. La vallée verdoyante est couverte de champs, de vergers et de cultures. Les parcelles cultivées côtoient le ruban continu d'arbres qui souligne le cours de la rivière. Ces boisements naturels de Peupliers noirs, Aulnes glutineux et saules ont heureusement conservé une relative importance. Ils jouent un rôle fondamental dans le maintien des berges en cas de crûes, mais n'empêchent pas l'inondation des champs qui apporte les éléments fertilisants essentiels. A la hauteur de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, la rivière vient butter sur la base des collines molassiques, puis continue son cours, vers l'aval, en contournant les reliefs. Ces dernières années, les crûes conséquentes de l'Herbasse ont emporté les berges sur certaines portions. L'intérêt naturaliste local est lié à la qualité de la rivière et aux milieux qui en dépendent. Les boisements alluviaux sont des milieux d'une grande diversité biologique. Plusieurs espèces d'oiseaux nichent dans les frondaisons ou en sous-bois : le Lorient d'Europe et le Gobemouche gris, dans les grands arbres ; la Bouscarle de Cetti dans les fourrés. Le Faucon hobereau chasse en vol et établit son nid dans les arbres. Le Martin-pêcheur s'observe régulièrement sur l'eau. Trois espèces de chauves-souris (la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et le Vespertilion de Daubenton) ont été détectées, en chasse au-dessus de l'eau, près de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Cette portion de rivière est parcourue par les promeneurs et les pêcheurs. L'accès est facilité par les sentiers balisés. Un premier sentier balisé permet de rejoindre le bord de l'Herbasse depuis le bourg de Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Un autre sentier balisé longe la rivière en sous-bois, du pont de Chabran au lac de Champos. Le site du lac de Champos, situé en rive droite, à mi-chemin entre Charmes-sur-l'Herbasse et Saint-Donat-sur-l'Herbasse, est un lieu touristique très fréquenté en période estivale.

### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Abord de monument historique

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

#### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

#### 1.6.3 Géomorphologie

*Non renseigné*

### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

#### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### **Patrimoniaux**

### **Fonctionnels**

### **Complémentaires**

- Critères d'intérêts patrimoniaux
- Ecologique
- Faunistique
- Poissons
- Amphibiens
- Oiseaux
- Mammifères
- Odonates
- Insectes

### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

*aucun commentaire*

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

### *Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères</li> <li>- Odonates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> <li>- Poissons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

*Non renseigné*

### 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

### 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> (L'), <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée					
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2012
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	<i>Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2017
Mammifères	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée					
	60493	<i>Pipistrellus kuhli</i> (Kuhl, 1817)	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reproduction indéterminée					
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Pipistrelle commune</i>	Reproduction indéterminée					
Odonates	65477	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	<i>Anax napolitain</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)				2017
	65412	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	<i>Aeschne paisible</i> (L')	Reproduction indéterminée					
	65076	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Caloptéryx hémorroïdal</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)				2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)				2017
65225	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphe vulgaire (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
65284	<i>Orthetrum coeruleum</i> (Fabricius, 1798)	<i>Orthetrum bleuissant (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)				2013
65335	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	<i>Sympetrum de Fonscolombe (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)				2017
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2016
3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit spioncelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2013
3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hibou moyen-duc</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2015
3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction indéterminée					
4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	<i>Bouscarle de Cetti</i>	Reproduction indéterminée					
2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2018
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bruant des roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2018

Oiseaux

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction indéterminée					
3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2015
3489	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou petit-duc, Petit-duc scops	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2015
3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes				2017
66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne	Reproduction indéterminée					

## 7.2 Espèces autres

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				1999 - 2013
82080	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie élevée, Ambroisie à feuilles d'Armoise, Ambroisie annuelle	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
82757	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabine à feuilles de serpolet, Sabine des murs	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
761965	<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	<i>Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
87930	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	<i>Cardamine hérissée, Cresson de muraille</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	<i>Laïche à épis pendants, Laïche pendante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	<i>Pâturin rigide, Desmazérie rigide</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
95671	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Vipérine commune, Vipérine vulgaire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
96180	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	<i>Épilobe hérissé, Épilobe hirsute</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium des colombes, Pied de pigeon</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
100398	<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	<i>Glycérie pliée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	<i>Houlique laineuse, Blanchard</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
105607	<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	<i>Passerage champêtre, Passerage des champs</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	<i>Lycope d'Europe, Chanvre d'eau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
107117	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	<i>Salicaire commune, Salicaire pourpre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
160097	<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>laxa</i> (Jord.) Jauzein, 2010		Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
109422	<i>Nasturtium</i> <i>officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
109926	<i>Oenothera</i> <i>glazioviana</i> Micheli, 1875	Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
112355	<i>Papaver</i> <i>rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
112550	<i>Pastinaca</i> <i>sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
112808	<i>Petrorhagia</i> <i>prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
113260	<i>Phragmites</i> <i>australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				1999 - 2013
113893	<i>Plantago</i> <i>lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
113957	<i>Plantago</i> <i>sempervirens</i> Crantz, 1766	Œil de chien, Plantain toujours vert	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
115789	<i>Poterium</i> <i>sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
119915	<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ 1e d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				1999 - 2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				1999 - 2013
120029	<i>Salix eleagnos</i> Scop., 1772	Saule drapé	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
120189	<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
140569	<i>Saponaria ocymoides subsp. ocymoides</i> L., 1753	Saponaire faux Basilic	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnaire, Herbe à savon	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				1999 - 2013
121792	<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
121999	<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
718292	<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
123522	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
128792	<i>Veronica anagallis- aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013
142460	<i>Vulpia ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ciliée	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
130028	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C. C. Gmel., 1805	<i>Vulpie queue- de-rat, Vulpie Queue-de-souris</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PÃ le d'Informations Flore-Habitat (PIFH)				2013 - 2013

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
				Production des spécimens de grenouille rousse ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Mammifères	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe ( <a href="#">lien</a> )
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3489	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
Angiospermes	82080	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Autre	Lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BILLARD R.	1997	Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces
	GARRAUD, L.	2003	Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique
	GRAND D.	2004	Les libellules du Rhône
	PONT B.	1996	Nouvelles données de <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
Informateur	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes		
	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes et Groupe de Recherche et de Protection des Libellules, Sympetrum (GRPLS)		
	Plateau d'Informations Flore-Habitat (PIFH)		



znief

ZONES NATURELLES  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,  
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018  
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030210>



# COLLINES DRÔMOISES (Identifiant national : 820030210)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 2603)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN Marc), - 820030210, COLLINES DRÔMOISES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/820030210.pdf>

Région en charge de la zone : Rhône-Alpes  
Rédacteur(s) : DIREN RHONE-ALPES (CHATELAIN Marc)  
Centroïde calculé : 820078°-2021050°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/12/2009  
Date actuelle d'avis CSRPN :  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	15
9. SOURCES .....	15

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Isère
- Département : Drôme
- Commune : Montmiral (INSEE : 26207)
- Commune : Motte-de-Galaure (INSEE : 26216)
- Commune : Mureils (INSEE : 26219)
- Commune : Saint-Bardoux (INSEE : 26294)
- Commune : Chantemerle-les-Blés (INSEE : 26072)
- Commune : Peyrins (INSEE : 26231)
- Commune : Arthémonay (INSEE : 26014)
- Commune : Saint-Lattier (INSEE : 38410)
- Commune : Mours-Saint-Eusèbe (INSEE : 26218)
- Commune : Tersanne (INSEE : 26349)
- Commune : Châtillon-Saint-Jean (INSEE : 26087)
- Commune : Ratières (INSEE : 26259)
- Commune : Bren (INSEE : 26061)
- Commune : Claveyson (INSEE : 26094)
- Commune : Beaumont-Monteux (INSEE : 26038)
- Commune : Saint-Donat-sur-l'Herbasse (INSEE : 26301)
- Commune : Marsaz (INSEE : 26177)
- Commune : Geyssans (INSEE : 26140)
- Commune : Veaunes (INSEE : 26366)
- Commune : Romans-sur-Isère (INSEE : 26281)
- Commune : Bathernay (INSEE : 26028)
- Commune : Parnans (INSEE : 26225)
- Commune : Montchenu (INSEE : 26194)
- Commune : Chanos-Curson (INSEE : 26071)
- Commune : Charmes-sur-l'Herbasse (INSEE : 26077)
- Commune : Châteauneuf-de-Galaure (INSEE : 26083)
- Commune : Chavannes (INSEE : 26092)
- Commune : Clérieux (INSEE : 26096)
- Commune : Margès (INSEE : 26174)
- Commune : Saint-Barthélemy-de-Vals (INSEE : 26295)
- Commune : Crépol (INSEE : 26107)
- Commune : Saint-Avit (INSEE : 26293)
- Commune : Saint-Michel-sur-Savasse (INSEE : 26319)
- Commune : Génissieux (INSEE : 26139)
- Commune : Triors (INSEE : 26355)
- Commune : Granges-les-Beaumont (INSEE : 26379)
- Commune : Chalon (INSEE : 26068)
- Commune : Mercuriol (INSEE : 26179)
- Commune : Montagne (INSEE : 38245)
- Commune : Saint-Martin-d'Août (INSEE : 26314)

### 1.2 Superficie

27001,42 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

## 1.5 Commentaire général

*Non renseigné*

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

*Non renseigné*

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

*Non renseigné*

*Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

*Non renseigné*

*Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

*Non renseigné*

*Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecologique</li> <li>- Faunistique</li> <li>- Poissons</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Insectes</li> <li>- Floristique</li> <li>- Ptéridophytes</li> <li>- Phanérogames</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges</li> <li>- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs</li> <li>- Zone particulière d'alimentation</li> <li>- Zone particulière liée à la reproduction</li> <li>- Autre intérêt fonctionnel d'ordre écologique (préciser)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysager</li> <li>- Géomorphologique</li> <li>- Géologique</li> </ul>

*Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

### 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

#### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Au sud des Chambarans, cette région de collines est assise sur une épaisse couche de molasse sableuse, déposée durant l'ère tertiaire. Ce substrat affleure sur les ruptures de pente de l'ensemble du secteur délimité, favorisant l'extension de formations végétales sèches d'affinité méditerranéenne (pelouses sèches, pelouses sur sables, corniches molassiques, "balmes"...).

Le zonage de type II souligne ici l'unité de cet ensemble naturel, au sein duquel plusieurs secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par diverses zones de type I (identifiant notamment un réseau de pelouses sèches sur sables.).

Il souligne également certaines fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe), de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure) ou de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune).

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique (avec notamment les gisements de sables helvétiques fossilifères de Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modelé périglaciaire), ainsi que biogéographique compte tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales (Psammodrome d'Espagne) ou continentales (Scabieuse cendrée) parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.

### 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

#### *Commentaire sur les facteurs*

*aucun commentaire*

### 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

#### 5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Amphibiens		
- Autre Faunes	- Mammifères		
- Bryophytes	- Oiseaux		
- Lichens	- Phanérogames		
- Mollusques	- Poissons		
- Crustacés	- Ptéridophytes		
- Arachnides	- Reptiles		
- Myriapodes	- Odonates		
- Orthoptères	- Coléoptères		
- Lépidoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

*Non renseigné*

### 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

### 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*

## 7. ESPECES

### 7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur, Crapaud accoucheur	Reproduction indéterminée					
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Reproduction indéterminée					
Coléoptères	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	Reproduction indéterminée					
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	Reproduction indéterminée					
Mammifères	60414	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	Reproduction indéterminée					
	60430	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Reproduction indéterminée					
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertillon à oreilles échancrées	Reproduction indéterminée					
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Reproduction indéterminée					
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Reproduction indéterminée					
	60493	<i>Pipistrellus kuhli</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Reproduction indéterminée					
	60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Reproduction indéterminée					

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Pipistrelle commune</i>	Reproduction indéterminée					
65462	<i>Aeshna isosceles</i> (Müller, 1767)	<i>Aeschne isocèle</i>	Reproduction indéterminée					
65412	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	<i>Aeschne paisible (L')</i>	Reproduction indéterminée					
65076	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Caloptéryx hémorroïdal</i>	Reproduction indéterminée					
65095	<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	<i>Caloptéryx occitan</i>	Reproduction indéterminée					
65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction indéterminée					
65225	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphe vulgaire (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
65318	<i>Sympetrum depressiusculum</i> (Selys, 1841)	<i>Sympétrum déprimé (Le)</i>	Reproduction indéterminée					
3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	<i>Alouette des champs</i>	Reproduction indéterminée					
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martin-pêcheur d'Europe</i>	Reproduction indéterminée					
3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction indéterminée					
3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	<i>Engoulevent d'Europe</i>	Reproduction indéterminée					

Odonates

Oiseaux

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Reproduction indéterminée					
3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Pigeon colombin	Reproduction indéterminée					
2996	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	Reproduction indéterminée					
3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Reproduction indéterminée					
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction indéterminée					
3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction indéterminée					
3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe	Reproduction indéterminée					
4684	<i>Miliaria calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer	Reproduction indéterminée					
4532	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	Reproduction indéterminée					
3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Reproduction indéterminée					
79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu	Reproduction certaine ou probable					
80350	<i>Aethionema saxatile</i> (L.) R.Br., 1812	Aéthionème des rochers, Aéthionéma des rochers	Reproduction certaine ou probable					
80546	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	Lychnis Nielle, Nielle des blés	Reproduction certaine ou probable					

Phanérogames

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
80856	<i>Aira capillaris</i> Savi, 1798	Canche à feuilles de jonc, Canche moyenne	Reproduction certaine ou probable					
80871	<i>Aira elegantissima</i> Schur, 1853	Canche élégante, Aira élégant	Reproduction certaine ou probable					
83721	<i>Argyrobium linnaeanum</i> Walp., 1839	Argyrolobe de Linné	Reproduction certaine ou probable					
83722	<i>Argyrobium zanonii</i> (Turra) P. W. Ball, 1968	Argyrolobe de Linné	Reproduction certaine ou probable					
84286	<i>Asparagus tenuifolius</i> Lam., 1783	Asperge à feuilles ténues	Reproduction certaine ou probable					
86136	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Microopus dressé, Catonnière dressée	Reproduction certaine ou probable					
88478	<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laiche distique	Reproduction certaine ou probable					
88794	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laiche faux- souchet	Reproduction certaine ou probable					
89561	<i>Centaurea conifera</i> L., 1753	Pomme-de-pin	Reproduction certaine ou probable					
89728	<i>Centaurea triumfetti</i> All., 1773	Centaurée de Lyon, Centaurée de Trionfetti, Centaurée axillaire	Reproduction certaine ou probable					
89733	<i>Centaurea vallesiaca</i> (DC.) Jord., 1852	Centaurée du Valais	Reproduction certaine ou probable					

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
90208	<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle nageant, Cornifle immergé	Reproduction certaine ou probable					
91715	<i>Cistus salvifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré	Reproduction certaine ou probable					
91852	<i>Cleistogenes serotina</i> (L.) Keng, 1934	<i>Cleistogène tardif</i>	Reproduction certaine ou probable					
94100	<i>Cytisus argenteus</i> L., 1753	<i>Argyrolobe</i> de Linné	Reproduction certaine ou probable					
95080	<i>Diplachne serotina</i> (L.) Link, 1827	<i>Cleistogène tardif</i>	Reproduction certaine ou probable					
100275	<i>Gladiolus italicus</i> Mill., 1768	<i>Glaïeul des moissons</i> , <i>Glaïeul d'Italie</i>	Reproduction certaine ou probable					
100281	<i>Gladiolus segetum</i> Ker Gawl., 1804	<i>Glaïeul des moissons</i> , <i>Glaïeul d'Italie</i>	Reproduction certaine ou probable					
100896	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Hélianthème des Apennins</i> , <i>Hélianthème blanc</i> , <i>Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable					
100972	<i>Helianthemum polifolium</i> (L.) Mill., 1768	<i>Herbe à feuilles de Polium</i>	Reproduction certaine ou probable					
101066	<i>Helichrysum biferense</i> H.J.Coste & Mouret, 1893	<i>Immortelle des dunes</i> , <i>Immortelle jeune</i>	Reproduction certaine ou probable					
101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	<i>Immortelle des dunes</i> , <i>Immortelle jeune</i>	Reproduction certaine ou probable					

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	<i>Orchis bouc</i> , <i>Himantoglosse</i> à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable					
103478	<i>Iberis pinnata</i> L., 1755	<i>Ibérís à feuilles pennatifides</i>	Reproduction certaine ou probable					
103639	<i>Inula montana</i> L., 1753	<i>Inule des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable					
105855	<i>Leuzea conifera</i> (L.) DC., 1805	<i>Pomme-de-pin</i>	Reproduction certaine ou probable					
106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté</i> , <i>Limodore</i> sans feuille	Reproduction certaine ou probable					
106623	<i>Loroglossum hircinum</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis bouc</i> , <i>Himantoglosse</i> à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable					
107790	<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	<i>Mélampyre à crêtes</i>	Reproduction certaine ou probable					
108515	<i>Micropus erectus</i> L., 1753	<i>Gnaphale dressé</i> , <i>Micrope droit</i> , <i>Micrope érigé</i> , <i>Micropus dressé</i> , <i>Cotonnière dressée</i>	Reproduction certaine ou probable					
109732	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	<i>Nénuphar jaune</i> , <i>Nénufar jaune</i>	Reproduction certaine ou probable					
138235	<i>Onosma arenaria</i> subsp. <i>pyramidata</i> Braun-Blanq., 1917	<i>Orcanette des sables</i> , <i>Orcanette jaune</i> , <i>Orcanette des sables en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable					

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
110879	<i>Orchis hircina</i> (L.) Cranitz, 1769	<i>Orchis bouc</i> , <i>Himantoglosse</i> à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable					
111358	<i>Ornithogalum nutans</i> L., 1753	<i>Ornithogale penché</i>	Reproduction certaine ou probable					
111378	<i>Phleum arenarium</i> L., 1753	<i>Fléole des sables</i>	Reproduction certaine ou probable					
111713	<i>Ranunculus monspeliacus</i> L., 1753	<i>Renoncule de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable					
111774	<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	<i>Groseillier rouge</i> , <i>Groseillier</i> à grappes	Reproduction certaine ou probable					
120594	<i>Salsola kali</i> L., 1753	<i>Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable					
120732	<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	<i>Samole de Valerand</i> , <i>Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable					
121329	<i>Scabiosa canescens</i> Waldst. & Kit., 1802	<i>Scabieuse blanchâtre</i> , <i>Scabieuse odorante</i>	Reproduction certaine ou probable					
123367	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	<i>Silaüs des prés</i> , <i>Cumin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable					
123369	<i>Silaus flavescens</i> Bernh., 1800	<i>Silaüs des prés</i> , <i>Cumin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable					
123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable					

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	<i>Silène cure-oreille</i> , <i>Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable					
127568	<i>Trigonella monspeliaca</i> L., 1753	<i>Luzerne de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable					
66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée					
115082	<i>Polystichum thelypteris</i> (L.) Roth, 1799	<i>Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable					
126276	<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	<i>Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Thélyptéris des marécages</i>	Reproduction certaine ou probable					
77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	<i>Coronelle gironde, Coronelle bordelaise</i>	Reproduction indéterminée					
77839	<i>Psammotromus hispanicus</i> Fitzinger, 1826	<i>Psammotrome d'Edwards, Psammotrome cendré</i>	Reproduction indéterminée					

## 7.2 Espèces autres

Non renseigné

### 7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60461	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> )	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )	
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	2996	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3422	<i>Columba oenas</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> )
Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )				
3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> )	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ( <a href="#">lien</a> ) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
	4532	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Poissons	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) ( <a href="#">lien</a> ) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national ( <a href="#">lien</a> )
Reptiles	77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection ( <a href="#">lien</a> )
Angiospermes	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire ( <a href="#">lien</a> )

## 8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

## 9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BARROUILLET F., PELAPRAT C., LEPRINCE J.H., GARRAUD L.	2004	Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
	BARROUILLET,F., PELAPRAT,C., LEPRINCE,J.H., GARRAUD,L.	2004	Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	BILLARD R.	1997	Les poissons d'eau douce des rivières de France : identification, inventaire et répartition des 83 espèces
	BROYER J.	2002	Évaluation de l'incidence des mesures agri-environnementales sur l'avifaune prairiale dans le Val de Saone (Ain) (1993-2002)
	CARLIER J.	2000	Étude d'accompagnement de l'opération locale agri-environnementale des Chambarans (Isère). Suivi environnemental des prairies humides. Protocole de suivi, mise en place et état initial
	CORA	2002	Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2
	CORA	2002	Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1
	DELIRY C., GRAND D. et al.	1998	L'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) dans la Moyenne vallée du Rhône : mise en perspective des données par rapport à la région Rhône-Alpes
	GARRAUD L.	2003	Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique
	GARRAUD L.	1997	Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"
	GARRAUD,L.	1997	Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"
	GARRAUD,L.	2003	Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique
	GRAND D.	2004	Les libellules du Rhône
	MICHELOT J.L.	2002	Document d'objectifs Natura 2000 - Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage - état des lieux
	PELAPRAT C., LEPRINCE J.H.	2004	Site Natura 2000 D1 : Document d'objectifs Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
	PONT B.	1996	Nouvelles données de Calopteryx haemorrhoidalis
	VINCENT S. ; ISSARTEL G.	2005	Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR8201675 - Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

1. IDENTIFICATION DU SITE .....	1
2. LOCALISATION DU SITE .....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	3
4. DESCRIPTION DU SITE .....	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE .....	8
6. GESTION DU SITE .....	9

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201675	1.3 Appellation du site Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 18/07/2013	

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 18/05/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297211](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297211)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 5,01995°

**Latitude** : 45,0777°

### 2.2 Superficie totale

1067 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
26	Drôme	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
26077	CHARMES-SUR-L'HERBASSE
26084	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
26096	CLERIEUX
26231	PEYRINS
26281	ROMANS-SUR-ISERE
26294	SAINT-BARDOUX

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (12,23%)

Continentale (87,77%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I									
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	Évaluation du site			
						Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>3130</u> <i>Eaux stagnantes; oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nanojuncetea</i>		0,5 (0,05 %)		M	C	C	C	C	C
<u>4030</u> <i>Landes sèches européennes</i>		0,6 (0,06 %)		M	C	C	B	C	C
<u>5130</u> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,6 (0,06 %)		M	C	C	B	C	C
<u>6110</u> <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Section albi</i>	X	4 (0,37 %)		M	A	C	B	C	C
<u>6120</u> <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	4 (0,37 %)		M	A	B	B	C	C
<u>6210</u> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)</i>		45 (4,21 %)		M	A	C	B	C	C
<u>6410</u> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,5 (0,05 %)		M	C	C	B	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site				Évaluation du site	
			Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D
								A B C









## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N15 : Autres terres arables	24 %
N16 : Forêts caducifoliées	61 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

### Autres caractéristiques du site

Milieus très fragmentés et au contact de zones urbanisées importantes ou d'habitats humains dispersés.

Vulnérabilité : Certaines menaces existent pour ce site fragile, et notamment l'embroussaillage des pelouses, l'invasion de plantes exogènes (comme le Vinaigrier), la fréquentation humaine (motos) ou le « grignotage urbain ».

### 4.2 Qualité et importance

Le site « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » est éclaté en 6 massifs de tailles variées. Il présente des milieux rares dont la dynamique est mal connue, en particulier des pelouses pionnières sur sables. Il est caractérisé par une dispersion spatiale forte des habitats : microstations, mosaïques d'habitats. Sa proximité de zones urbanisées et agricoles nécessite une gestion fine et réactive.

Des inventaires récents ont montré ou confirmé la présence régulière de nombreuses espèces de Chiroptères dont 8 d'intérêt communautaire.

A proximité du site, ont été notées une colonie de 280 individus de Vespertilion à oreilles échancrées (espèce 1321), Myotis emarginatus, et une colonie de 58 femelles de Vespertilion de Bechstein (espèce 1323), Myotis bechsteini.

16 autres espèces de chiroptères ont été inventoriées. Les effectifs sont souvent assez faibles (entre 0 et 5 individus), mais parfois plus élevés (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kühl, Murin de Daubenton, Nyctale de Leisler).

D'autres inventaires (Coléoptères, Orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit) ont permis de mettre en évidence la très grande richesse et la biodiversité de ce site très particulier.

10 espèces d'Amphibiens ont été notées, dont une d'intérêt communautaire : le Triton crêté (Triturus cristatus), dont un couple a été découvert, en situation très isolée, en dehors de son aire de répartition habituelle.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
M	E01.02	Urbanisation discontinue		O
M	E01.03	Habitations dispersées		O
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	80 %
Propriété d'une association, groupement ou société	10 %
Domaine public communal	10 %

#### 4.5 Documentation

Document d'objectifs du site FR8201675 " Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère " - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Drôme des collines # Décembre 2004 # 122 pages.

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	9 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

### 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Communauté d'Agglomération du Pays de Romans

Adresse : 13 rue Réaumur - BP06 26103 ROMANS CEDEX

Courriel : francois.albert@pays-romans.org

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201675

Lien :

[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0523629/2004-document-d-objectifs-natura-2000-sables-de-l-herbasse-et-des-balmes-de-l-isere-fr8201675](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523629/2004-document-d-objectifs-natura-2000-sables-de-l-herbasse-et-des-balmes-de-l-isere-fr8201675)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Les principales actions prévues par le document d'objectifs, qui a été validé le 30 juin 2005, sont les suivantes :

- maintien des habitats préservés
- restauration des habitats dégradés
- information et sensibilisation
- actions transversales (animation, suivis, maîtrise foncière)
- compléments d'études (chiroptères, reptiles, batraciens).

Annexe 8 : étude d'acceptabilité du milieu récepteur  
des effluents traités (55 pages)

L'EFFICACITÉ

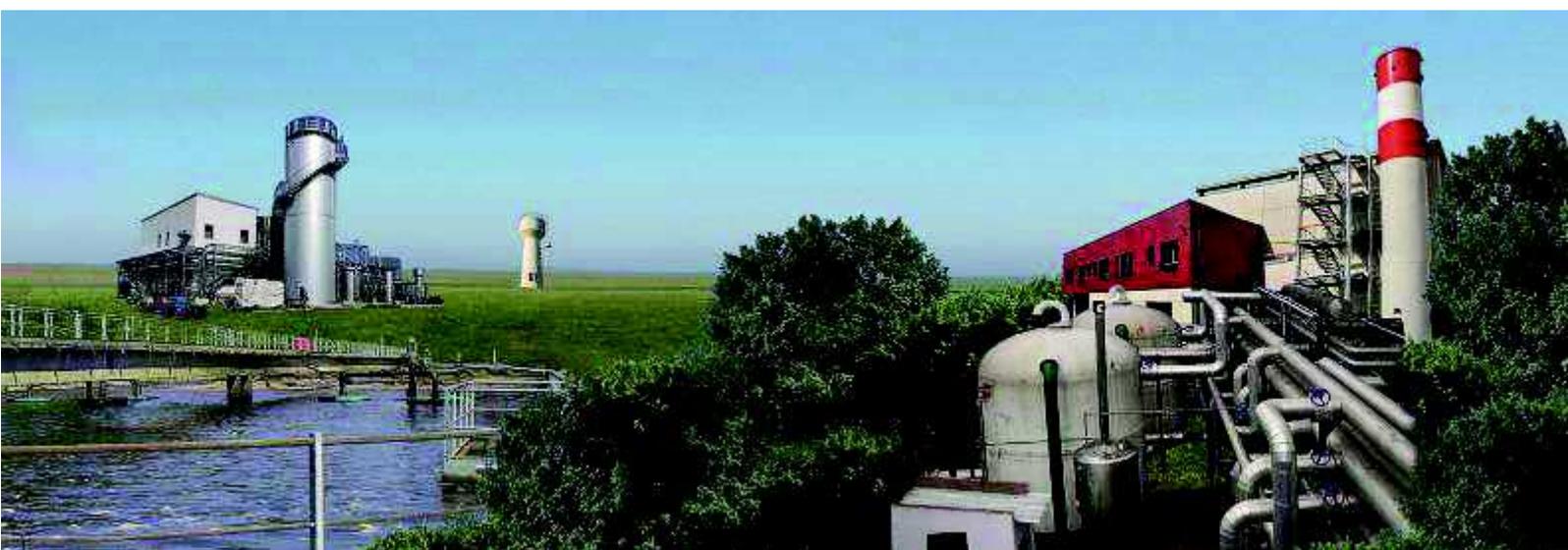
à cœur

Refresco

REFRESCO  
Site DELIFRUIT  
Margès (26)

.....

Étude d'Acceptabilité du Milieu  
Récepteur des effluents traités  
- Mise à jour décembre 2019 -



Référence du document :  
A190484\_DAE\_METH\_EA\_01\_C  
12/12/2019





REFRESCO  
Site de MARGES  
2885, route des Pangons  
26260 MARGES

Interlocuteur :

M. Bruno LE PORT  
Coordinateur Sécurité et Environnement France



UTILITIES PERFORMANCE  
Agence Sud-Est  
1 Chemin de Thil - ZI Ouest  
01700 ST MAURICE DE BEYNOST – France

Interlocuteurs :

M. Sylvain CIPRIANI  
Responsable d'agence et Directeur de projet  
Tél : +33 6 29 74 36 45  
[s.cipriani@utilities-performance.com](mailto:s.cipriani@utilities-performance.com)

M. Gregory MALFROY  
Chef de projet  
Tél : +33 6 81 93 83 02  
[g.malfroy@utilities-performance.com](mailto:g.malfroy@utilities-performance.com)

Mme Sarah KREMER  
Chef de projet  
Tél : +33 6 74 30 42 89  
[s.kremer@utilities-performance.com](mailto:s.kremer@utilities-performance.com)

## Sommaire

<b>1. INTRODUCTION ET OBJECTIFS</b> .....	<b>5</b>
<b>2. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR POUR LES REJETS ICPE</b> .....	<b>7</b>
<b>3. NORMES DE REJET ACTUELLES</b> .....	<b>10</b>
<b>4. METHODOLOGIE APPLIQUEE</b> .....	<b>11</b>
4.1. PRINCIPE DE LA SIMULATION .....	11
4.2. SOURCES D'INFORMATIONS .....	11
<b>5. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET REGLEMENTATION ASSOCIEE</b> .....	<b>12</b>
5.1. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE .....	12
5.2. RISQUE D'INONDATION .....	15
5.3. ZONES NATURELLES REMARQUABLES .....	19
5.4. DOCUMENTS D'ORIENTATIONS, DE GESTION ET DE PLANIFICATION .....	21
5.4.1. <i>Loi sur l'eau</i> .....	21
5.4.2. <i>SDAGE Rhône-Méditerranée</i> .....	21
5.4.3. <i>SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence</i> .....	22
5.4.4. <i>Contrat de milieu de l'Herbasse</i> .....	22
5.4.5. <i>Contrat de milieu Joyeuse Chalon Savasse</i> .....	22
5.5. PRESENTATION DU MILIEU RECEPTEUR .....	23
5.5.1. <i>Débits du milieu récepteur étudié</i> .....	23
5.5.2. <i>Etat écologique du milieu récepteur étudié– diagnostic physico-chimique</i> .....	25
5.5.3. <i>Objectifs de qualité</i> .....	28
5.6. PROTECTION ET USAGES .....	29
5.6.1. <i>Usage hydroélectrique</i> .....	29
5.6.2. <i>Eau potable</i> .....	29
5.6.3. <i>Station d'épuration</i> .....	29
5.6.4. <i>Usage industriel</i> .....	30
5.6.5. <i>Pêche</i> .....	31
5.6.6. <i>Baignade</i> .....	31
<b>6. IMPACT DU REJET SUR LE MILIEU NATUREL</b> .....	<b>32</b>
6.1. IMPACT QUANTITATIF .....	32
6.2. IMPACT QUALITATIF .....	32
6.2.1. <i>Méthodologie</i> .....	32
6.2.2. <i>Résultats</i> .....	33
6.3. MAINTIEN DU PLAN D'EPANDAGE.....	34

## Figures

Figure 1 : Localisation du site (usine et projet STEP) et du point de rejet envisagé .....	6
Figure 2 : Photographie sur le point de rejet dans l'Herbasse .....	6
Figure 3 : Localisation du site et des cours d'eau / extrait du Site <a href="http://www.geoportail.fr">http://www.geoportail.fr</a> .....	12
Figure 4 : Localisation du site et des cours d'eau / extrait du Site <a href="http://www.geoportail.fr">http://www.geoportail.fr</a> .....	13
Figure 5 : Collectivités locales présentes sur le territoire du le bassin versant de l'Herbasse.....	14
Figure 6 : Cartographie des risques en Drôme – Crue historique modélisée.....	16
Figure 7 : Cartographie des risques en Drôme – Aléa inondation.....	17
Figure 8 : carte de zonage réglementaire Saint-Donat-sur-l'Herbasse .....	18
Figure 9 : Cartographie des ZNIEFF.....	19
Figure 10 : Cartographie du site Natura 2000 « Sables de l'herbasse et des balmes de l'Isère » .....	20
Figure 11 : Bassin versant de l'Herbasse au droit du point de rejet envisagé .....	24
Figure 12 : localisation des stations 06580871 et 06540220 .....	25
Figure 13 : Plan du périmètre de protection du captage d'eau potable des Avenières situé sur la commune de St-Donat-sur-Herbasse .....	29
Figure 14 : Carte des établissements déclarant des rejets et transferts de polluants dans l'eau (source IREP) .....	31

## Tableaux

Tableau 1 : Situation administrative du site REFRESCO de Margès vis-à-vis de la réglementation ICPE [source : site internet de l'inspection des installations classées] .....	7
Tableau 2 : Valeurs portant sur les paramètres DCO, DBO5 et MES de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 article 32.....	8
Tableau 3 : Valeurs portant sur les paramètres phosphore total et azote global de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 article 32 .....	8
Tableau 4 : Objectifs de qualité des eaux traitées des industries agro-alimentaires et laitières – MTD août 2006.....	10
Tableau 5 : Normes de rejets actuelles du site REFRESCO Margès (arrêté du 8 novembre 2016) .....	10
Tableau 6 : Débits caractéristiques de L'Herbasse au niveau de Clérieux [source : banque hydro].....	23
Tableau 7 : Débits caractéristiques de l'Herbasse au droit du futur rejet envisagé (estimés) .....	23
Tableau 8 : Limites des classes d'état pour évaluation du diagnostic physico-chimique – Annexe 3 de l'arrêté du 25/01/2010.....	25
Tableau 9 : Détails des mesures physico-chimiques au niveau des stations 06580871 et 06540220 de Saint Donat sur l'Herbasse entre 2015 et 2017 et valeurs percentile 90.....	27
Tableau 10 : Simulation de l'impact du rejet des effluents industriels du site de REFRESCO de Margès sur L'Herbasse pour un débit de rejet 1520 m <sup>3</sup> /j – débit d'étiage.....	33
Tableau 11 : Simulation de l'impact du rejet des effluents industriels du site de REFRESCO de Margès sur L'Herbasse pour un débit de rejet 1520 m <sup>3</sup> /j – débit moyen interannuel .....	34
Tableau 12 : suivi agronomique du plan d'épandage (mars 2019 – GES) .....	35

## 1. INTRODUCTION ET OBJECTIFS

---

L'usine REFRESCO (DÉLIFRUITES), située sur la commune de Margès dans le département de la Drôme, est spécialisée dans le conditionnement de boissons non alcoolisées.

L'usine génère des effluents, constitués notamment des eaux de nettoyage du process et des produits finis en rebus. Le site dispose d'une autorisation de rejet direct au milieu naturel dans la Mère d'Eau de Randon, affluent de l'Herbasse, fixée à 470 m<sup>3</sup>/j, par arrêté du 8 novembre 2016.

Il dispose également d'un plan d'épandage. Le site épand en moyenne 930 m<sup>3</sup>/j d'effluents. En période où l'épandage n'est pas possible, les effluents sont stockés sur le site.

Afin de sécuriser le rejet de ses effluents, REFRESCO a souhaité étudier des solutions de traitement permettant un rejet au milieu naturel de l'ensemble de ses effluents industriels. Une étude de filières a été réalisée par Utilities Performance en 2014, complétée en 2018 par une étude avant-projet détaillé d'une filière de traitements combiné anaérobie / aérobie. Ce projet a été retenu, pour une mise en service prévisionnelle en 2022.

Une étude d'acceptabilité a été établie en 2017 pour les rejets de cette future unité de traitement, regroupant les effluents actuellement rejeté à la Mère d'eau de Randon et les effluents épandus.

**Le présent document est une mise à jour de l'étude d'acceptabilité établie en mai 2017.**

Les mises à jour portent notamment :

- sur l'augmentation du débit rejeté au milieu naturel, estimé à 1400 m<sup>3</sup>/j dans l'étude de 2017 et défini dans le présent dossier à 1520 m<sup>3</sup>/j, sur la base de l'étude APD 2018 (A180332) prenant en compte le percentile 90 des débits actuellement épandus et les perspectives d'évolution du site ;
- sur l'intégration des données 2017 de suivi du milieu naturel en complément des données 2015-2016 précédemment utilisés.

Il est à noter que le plan d'épandage sera conservé. Les effluents traités par la future filière de traitement seront épandus, conformément au plan d'épandage existant, ou rejetés au milieu naturel en période non favorable à l'épandage.

L'acceptabilité du milieu récepteur vis-à-vis de ce rejet est étudiée d'un point de vue quantitatif et qualitatif. L'objectif est de vérifier que le milieu récepteur peut accepter les rejets d'eaux épurées du site REFRESCO de Margès tout en conservant son bon état écologique et en toute conformité avec les usages et objectifs règlementaires.

La localisation du site REFRESCO ainsi que l'implantation de la station de traitement et du point de rejet sont présentées page suivante.

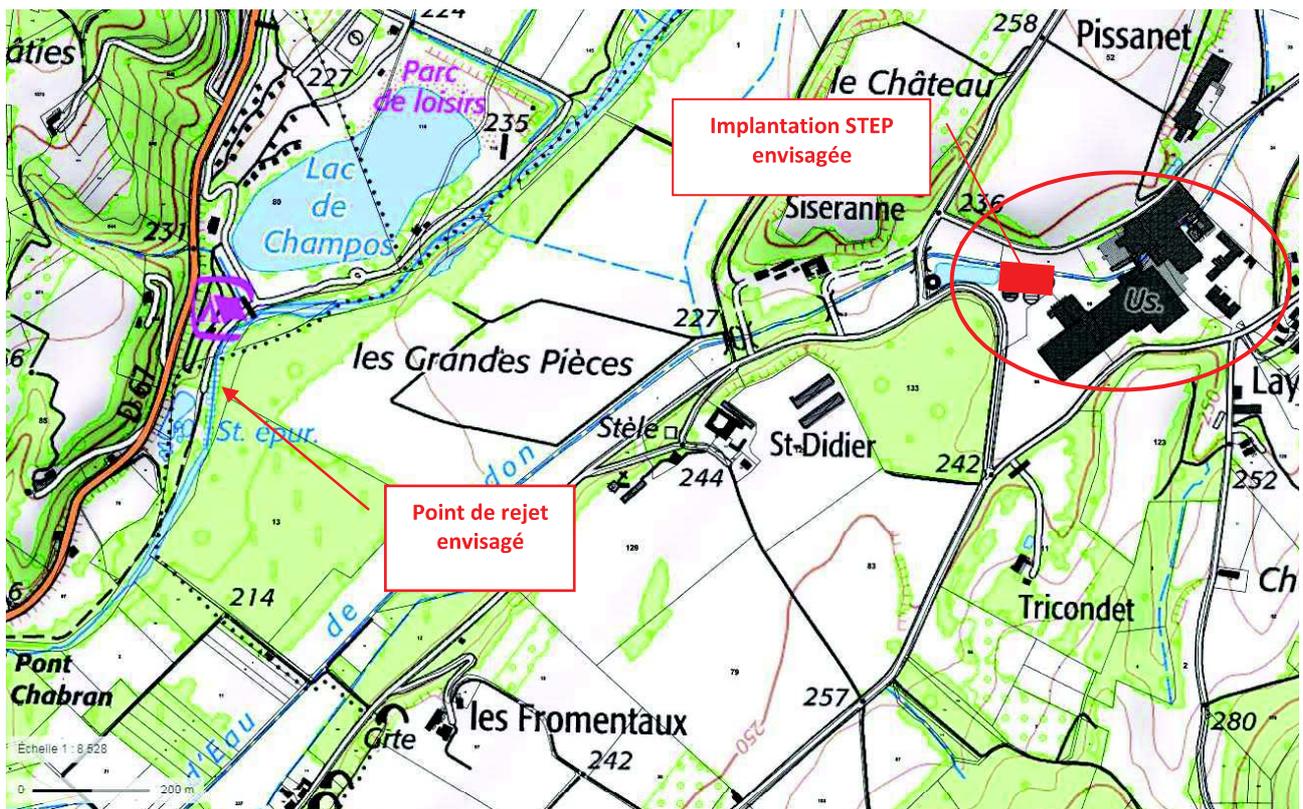


Figure 1 : Localisation du site (usine et projet STEP) et du point de rejet envisagé



Figure 2 : Photographie sur le point de rejet dans l'Herbasse

## 2. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR POUR LES REJETS ICPE

Pour rappel, le site REFRESCO de Margès est soumis à la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) car concerné par les rubriques de la nomenclature des ICPE suivantes.

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1185	2a	29/07/2013	A l'arrêt	DC	Gaz à effet de serre fluorés	1400	kg
1200	2c	29/07/2013	A l'arrêt	D	Combustants (fabrication, emploi, stockage)	8	t
1432	2b	31/03/2000	A l'arrêt	DC	Liquides inflammables (stockage)	25,200	m3
1532	3	08/11/2016	En fonct.	D	Bois ou matériaux combustibles analogues (dépôt de)	4690	m3
2160	1	29/07/2013	A l'arrêt	NC	SILOS DE STOCKAGE DE CEREALES, GRAINS, ETC DEGAGEANT DES POUSSIÈRES INFLAMMABLES	100	
2230	2	31/03/2000	A l'arrêt	D	Lait (réception, stockage, traitement, transformation, etc) ou produits issus du lait	30000	L/j
2230	2	08/11/2016	En fonct.	D	Lait (réception, stockage, traitement, transformation, etc) ou produits issus du lait	30000	L/j
2253	1	31/03/2000	A l'arrêt	A	Boissons (préparation, conditionnement) bières, jus de fruit, autres	1000000	L/j
2253	1	08/11/2016	En fonct.	A	Boissons (préparation, conditionnement) bières, jus de fruit, autres	1500000	L/j
2661	1a	31/03/2000	A l'arrêt	A	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU REEMPLOI)	60	t/j
2661	1a	08/11/2016	En fonct.	A	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU REEMPLOI)	90	t/j
2663	2b	31/03/2000	A l'arrêt	D	Pneumatiques, produits avec polymères > 50% (stockage)	2065	m3
2663	2c	08/11/2016	En fonct.	D	Pneumatiques, produits avec polymères > 50% (stockage)	3105	m3
2910	A2	08/11/2016	En fonct.	DC	Combustion	9,740	MW
2910	A2		A l'arrêt	DC	Combustion	7,880	MW
2910	A2	31/03/2000	A l'arrêt	DC	Combustion	7,880	MW
2921	2	31/03/2000	A l'arrêt	D	Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de)	5303	kW
2921	a	08/11/2016	En fonct.	E	La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW	5303	kW
2921	a	01/01/2014	A l'arrêt	E	La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW	5303	kW
2925			En fonct.	D	Charge d'accumulateurs	421	kW
2925		31/03/2000	A l'arrêt	D	ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D')	165	kW
3642	2	08/11/2016	En fonct.	A	Uniquement de matières premières végétales	1500	t/j
3642	2		A l'arrêt	A	Uniquement de matières premières végétales	-	t/j
4421	2	08/11/2016	En fonct.	D	Peroxydes organiques type C ou type D	200	kg
4422	2	08/11/2016	En fonct.	D	Peroxydes organiques type E ou type F	5	t
4441	2	08/11/2016	En fonct.	D	Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3	12	t
4802	2a	08/11/2016	En fonct.	DC	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1850	kg

Tableau 1 : Situation administrative du site REFRESCO de Margès vis-à-vis de la réglementation ICPE [source : site internet de l'inspection des installations classées]

Ainsi, doivent être prises en compte les prescriptions de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des I.C.P.E. soumises à autorisation ainsi que les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) des industries agro-alimentaires d'août 2006.

Toute modification portant sur la partie « eaux ou rejets » de son autorisation préfectorale en vigueur devra prendre en compte les exigences de cet arrêté ministériel. Le projet est concerné par les articles suivants :

- article 21 : « sauf autorisation explicite, la dilution des effluents est interdite. En aucun cas elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs limites »,
- article 22 : « les valeurs limites de rejet d'eau sont compatibles avec les objectifs de qualité et la vocation piscicole du milieu récepteur, les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »,
- articles 31 et 32 : selon la vocation du milieu récepteur, sa sensibilité à l'eutrophisation et les flux de pollution du rejet, l'arrêté fixe des valeurs limites pour les paramètres suivants :
  - le débit maximum de rejet,
  - la modification de couleur,
  - la température du rejet et la modification de la température du milieu,
  - le pH,
  - les matières en suspension (MES) et la variation des MES,
  - la demande biochimique en oxygène en 5 jours (DBO<sub>5</sub>),
  - la demande chimique en oxygène (DCO),
  - l'azote,
  - le phosphore,
  - le cas échéant, les autres substances (indices phénol, métaux lourds, cyanure, hydrocarbures totaux, substances toxiques et autres).
- articles 58 et 60 : un programme de surveillance des rejets sera mis en œuvre et les résultats commentés seront transmis aux autorités compétentes.

Les valeurs limites de concentration des eaux résiduaires rejetées au milieu récepteur, définies dans l'arrêté ministériel du 02 février 1998 article 32, sont présentées dans les tableaux suivants.

**Tableau 2 : Valeurs portant sur les paramètres DCO, DBO5 et MES de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 article 32**

	Flux faibles			Flux forts
<b>DCO</b>	300 mg/l	si < 100 kg/j	(333 m <sup>3</sup> /j)	125 mg/l
<b>DBO<sub>5</sub></b>	100 mg/l	si < 30 kg/j	(300 m <sup>3</sup> /j)	30 mg/l
<b>MES</b>	100 mg/l	si < 15 kg/j	(150 m <sup>3</sup> /j)	35 mg/l

**Tableau 3 : Valeurs portant sur les paramètres phosphore total et azote global de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 article 32**

	Milieu non sensible		Milieu sensible			
<b>P total</b>	10 mg/l	si > 15 kg/j	2 mg/l	si > 40 kg/j	1 mg/l	si > 80 kg/j
<b>NGL</b>	30 mg/l	si > 50 kg/j	15 mg/l	si > 150 kg/j	10 mg/l	si > 300 kg/j

**L'Herbasse n'est pas classée en zone sensible à l'eutrophisation**, toutefois la commune de Margès est classée en zone vulnérable.

*Définition des zones sensibles à l'eutrophisation : bassin versant dont des masses d'eau significatives à l'échelle du bassin, sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par le Ministre chargé de l'Environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration. Directive 91-271-CEE du 21/05/91 et article 7 du décret 94-469 du 03/06/94.*

Au titre de l'arrêté du 21 mars 2017 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée, **le bassin de l'herbasse n'est pas classé en zone sensible**, pour les « paramètres de pollution nécessitant un traitement plus rigoureux » azote et phosphore.

Pour mémoire, les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions.

Les critères utilisés pour la définition des zones sensibles sont les suivants :

- la sensibilité à l'eutrophisation ;
- la sensibilité au regard de divers usages de l'eau : alimentation en eau potable, baignade, vie piscicole, conchyliculture.

Par conséquent, à l'intérieur de « zone sensible », les traitements des eaux usées, les niveaux de qualité minimaux à fixer pour les rejets et les emplacements choisis pour d'éventuelles unités de traitement devront permettre d'éviter, dans des limites économiquement raisonnables, les risques de pollutions ponctuelles des eaux superficielles et des nappes souterraines.

En tout état de cause, des normes minimales sont imposées pour les rejets des stations d'épuration dans les zones sensibles en fonction de la capacité des ouvrages.

*Définition des zones vulnérables : Zones vulnérables à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation. Ces zones concernent :*

*1) les eaux atteintes par la pollution : eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 milligrammes par litre ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote,*

*2) les eaux menacées par la pollution : eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 milligrammes par litre et montre une tendance à la hausse ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote."*

*Le préfet coordonnateur de bassin après avis du Comité de Bassin a arrêté la délimitation des zones vulnérables (arrêté du 21 septembre 1994). Cette délimitation fait l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans. Directive 91-676-CEE du 12/12/91 et circulaire du Ministère de l'Environnement du 05/11/92.*

**La commune de Margès est classée dans sa totalité en zone vulnérable vis à vis de la pollution par les nitrates** par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 21 février 2017 portant délimitation des zones vulnérables dans le bassin Rhône - Méditerranée.